CODE DE VIE





Bienvenue à l'École secondaire Norval-Morrisseau!

Tout au long de l'année, nous allons viser l'excellence et vivre la satisfaction du travail bien accompli. Ce guide a pour but de vous faire connaître l'école et de vous informer de vos responsabilités.

Le code de vie est un outil essentiel au bon fonctionnement de l'école et il vise à créer une atmosphère académique et sociale favorable à l'apprentissage. Ce code de vie doit être respecté par les élèves. Pour cette raison, tous les élèves doivent prendre connaissance du code de vie et s'assurer de bien le comprendre.

Nous vous souhaitons une année scolaire 2018-2019 des plus enrichissantes.

Bon succès dans vos études à l'École secondaire Norval-Morrisseau.

LA LANGUE DE COMMUNICATION

L'École secondaire Norval-Morrisseau est un lieu de travail et d'apprentissage **francophone** et ce, autant pour les activités scolaires que pour les activités parascolaires.

Afin de promouvoir un environnement francophone, les élèves et les parents d'élèves acceptent que le français soit la langue de communication pendant les cours (sauf pendant les cours d'English), les activités, les différents comités et/ou réunions, dans les corridors et sur le terrain de l'école. Chaque élève <u>s'engage</u> à utiliser la langue française en tout temps lorsqu'il est à l'école.

Droits et responsabilités

Droits

Pour chaque membre de la communauté scolaire, les normes de comportement et le code de vie sont fondés sur les droits :

- à un milieu qui favorise l'apprentissage et la réussite de chaque élève;
- au respect de la langue française et de la francophonie;
- au respect de soi et des autres ;
- au respect des biens et des lieux ;
- au respect de l'environnement.

Responsabilités

Afin de maintenir un climat sain où il fait bon vivre et apprendre en français, chaque membre de la communauté scolaire doit :

- contribuer à la réussite de chaque élève ;
- promouvoir les valeurs spécifiques de la communauté scolaire francophone ;
- faire de son école un lieu de respect et d'acceptation mutuels ;
- acquérir la maîtrise de soi et la discipline personnelle;
- être une citoyenne ou un citoyen responsable ;
- soutenir la mise en œuvre des normes de comportement et du code de vie;
- faire preuve d'engagement ;
- maintenir une communication ouverte;
- observer les règles de propreté et d'hygiène ;

L'élève doit également :

- se fixer des objectifs afin d'atteindre son véritable potentiel;
- développer son autonomie ;
- s'engager face à ses apprentissages tant sur le plan comportemental que sur le plan académique.

Les parents doivent également :

- appuyer leurs enfants dans leurs apprentissages tant sur le plan comportemental que sur le plan académique;
- appuyer l'école dans la mise en place d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire pour tous les élèves ;
- informer l'école des inquiétudes concernant leurs enfants.

Les membres du personnel doivent également :

- offrir une programmation et un milieu d'apprentissage qui répondent aux normes provinciales et qui engagent l'élève tant sur le plan académique que comportemental;
- se fixer des objectifs afin de développer leur autonomie professionnelle;
- outiller tous les élèves de l'école afin de les rendre responsables de leur comportement et de leurs apprentissages.

La direction d'école doit également :

- s'engager à accompagner le personnel de l'école à l'établissement d'un milieu sécuritaire et propice à l'apprentissage;
- se fixer des objectifs afin de développer leur autonomie professionnelle;
- appliquer équitablement les normes de comportement et le code de vie à toute personne participant à la vie de l'école.

Code de conduite

La liste suivante ne se veut pas exhaustive.

Normes de comportement	Attentes		
Respect, civilité et civisme			
	Traiter les gens avec civilité, dignité et respect		
Respect des différences chez les gens de même que leurs idées et leurs opinions	Je respecte les autres et les traite avec équité sans égard à leur race, à leur ascendance, à leur lieu d'origine, à leur couleur, à leur origine ethnique, à leur citoyenneté, à leur religion, à leur sexe, à leur orientation sexuelle, à leur âge, à leur handicap et à tout autre motif de discrimination interdit par la loi.		
Langage et politesse	• J'utilise un langage verbal et non-verbal convenable et approprié qui respecte toutes les personnes.		
Assiduité et ponctualité	 J'arrive à l'heure à l'école et à tous mes cours. Je demeure à l'école et en classe pour tout le temps d'enseignement prévu. Toutes mes absences et tous mes retards doivent être motivés par mes parents. Les élèves autonomes doivent également motiver leurs absences (secondaire seulement). 		
Honnêteté et intégrité	 J'assume la responsabilité et les conséquences de mes actions. Je ne fais pas de plagiat. Je respecte les droits d'auteurs. 		
Respecter les biens et les lieux			
Soin de ses biens, des biens d'autrui et des biens de l'école	 Je prends soin de mes biens et de ceux des autres. Je garde tout le matériel scolaire, l'équipement et les lieux de l'école en bon état. Je m'engage à ne pas commettre de vol. 		
Soin des lieux	 Je m'engage à faire ma part pour garder l'école propre à l'intérieur et à l'extérieur. Je m'abstiens de commettre du vandalisme. 		
Intimidation			
Verbale	 Je prononce des paroles qui ne sont ni obscènes, ni vulgaires, ni harcelantes, ni menaçantes, ni nuisibles à la réputation des autres et je n'encourage personne d'autre à le faire. 		
Physique	 Je m'engage à ne pas poser de gestes d'intimidation tels que coups, bousculades, vol ou bris d'effets personnels et je n'encourage pas d'autres à le faire. 		
Sociale	 Je m'engage à ne pas utiliser des paroles et de gestes d'intimidation qui auraient pour effet d'exclure des personnes d'un groupe, de propager des rumeurs ou des méchancetés et je n'encourage pas d'autres à le faire. 		
Électronique	 Je m'engage à ne pas utiliser les nouvelles technologies (p. ex., téléphones cellulaires, caméras, Internet, Facebook, messages textes, etc.) avec l'intention de propager des rumeurs, des remarques blessantes, des menaces ou tout autre commentaire qui pourraient être perçus comme de 		

Normes de comportement	<u>Attentes</u>
	l'intimidation et je n'encourage pas d'autres à le faire.
Sécurité physique	
Agression physique ou sexuelle	 Je fais preuve d'un comportement non violent, exempt de menaces ou de contacts physiques inappropriés en tout temps. Je m'engage à maintenir un environnement sécuritaire et sans violence. Je m'engage à ne pas encourager une autre personne à menacer, d'infliger à autrui des dommages corporels ou de poser des gestes inappropriés. Je m'engage à gérer les conflits de manière pacifique et à demander l'aide d'un adulte au besoin.
Alcool, drogues et médicaments	 Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ni à fournir à d'autres de l'alcool, des drogues illicites ou des médicaments utilisés à des fins illicites. Je m'engage à ne pas être sous l'influence de l'alcool, de drogues illicites ou de médicaments utilisés à des fins illicites.
Armes	 Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ou à fournir à d'autres toute arme légale ou illégale, toute réplique, tout objet pouvant être utilisé comme une arme. Je m'engage à ne pas menacer ni de causer intentionnellement des blessures à autrui avec un objet.

Attentes

Pour assurer le bon fonctionnement de la vie à l'école, le code de vie s'avère précieux et indispensable.

Voici donc les attentes propres à notre milieu scolaire.

Élément	<u>Précisions</u>	Répercussions
Activités périscolaires et parascolaires	 L'élève doit obligatoirement rapporter les formulaires demandés pour les sorties éducatives ou sportives à ou avant la date spécifiée, qu'il participe ou non à ladite activité. Tel que stipulé dans le <i>Guide des sorties éducatives du CSViamonde</i>, l'élève doit obtenir son autorisation sur le Guichet Viamonde afin de participer à toute sortie ou activité. 	 au manquement Retrait de I'activité
Affichage dans l'école	• La direction d'école doit approuver tout affichage qui se trouve dans les lieux communs de l'école.	Perte de privilège
Appareils cellulaires et articles électroniques	 L'utilisation d'articles électroniques (iPod, iPad, iPhone) est permise en salle de classe seulement pour des fins pédagogiques. L'école n'est pas responsable de la perte, du bris ou du vol des cellulaires ou des articles électroniques des élèves. 	 Avertissement de le ranger Le téléphone est saisi et retenu par la direction Rencontre avec

<u>Élément</u>	<u>Précisions</u>	<u>Répercussions</u>
Appels	 Il est strictement interdit de prendre des photos avec les appareils électroniques et/ou cellulaires sur le terrain scolaire sans la permission de la direction. Seuls les appels d'urgence aux parents et aux tuteurs 	les parents pour discuter de l'utilisation du téléphone cellulaire • Entretien avec
téléphoniques	 sont permis au secrétariat. Seuls les messages urgents de la part des parents seront transmis aux élèves. Les appels personnels (qui nécessitent l'utilisation du téléphone cellulaire) ne sont pas permis pendant les heures de classe. 	la direction Communication avec les parents, tuteurs, tutrices
Assiduité et ponctualité	 L'assiduité conduit au succès scolaire donc l'élève doit assister à tous ses cours. Lorsque l'élève est absent(e), un parent/tuteur/tutrice communique avec l'école avant le début des classes. Dès son retour à l'école, l'élève se présente au bureau avec une note justificative. Lorsque l'élève doit quitter l'école durant la journée scolaire, il/elle doit motiver son départ et doit signer le registre avant de quitter. Un départ non-motivé sera considéré comme un cours séché. Pour motiver une absence, l'élève remet une preuve justificative (rendez-vous médical ou dentaire ou note du parent/tuteur/tutrice). Il n'est pas permis de sécher des cours pour accomplir ou terminer un projet d'un autre cours, même pour les élèves de 18 ans et plus. Pour les congés supplémentaires, l'élève doit faire demande au bureau, compléter un formulaire à cet effet dix journées scolaires avant le départ et le faire signer par ses enseignantes et enseignants ainsi que par un parent/tuteur/tutrice. En cas d'absence à un examen, l'élève doit soumettre à la direction un certificat médical signé par un médecin. 	 Appel au parent et suivis par l'enseignant.e. Entretien avec la direction Retenue Communication avec les parents ou les tuteurs Référence au conseiller en assiduité Lettre officielle Suspension
	 La ponctualité prépare l'élève aux exigences du marché de travail. L'élève doit être ponctuel(le) aux rassemblements, à ses cours et à toutes les activités scolaires. Pour tout retard non-motivé ou départ non-motivé l'élève devra reprendre le temps en retenue. 	 L'élève a 3 chances avant une retenue. Communication avec les parents ou les tuteurs et retenue par l'enseignant. Au 4e retard, la direction rencontre l'élève.

Casiers Centre de	 Le casier est la propriété de l'école. Par conséquent, la direction a le droit d'inspecter le casier de l'élève en tout temps, en sa présence. L'élève doit maintenir son casier propre. Tout affichage doit être conforme au code de vie de l'école. Pour des raisons de sécurité, l'utilisation du cadenas est obligatoire. L'élève doit fournir la combinaison de son cadenas au secrétariat. Les casiers des vestiaires du gymnase sont mis à la disposition des élèves uniquement lorsque ceux-ci participent aux activités sportives ou aux cours d'éducation physique. Une atmosphère de travail doit régner en tout temps 	 Retenue Perte de privilège Suspension
ressources	 au centre de ressources. Tout matériel emprunté doit être retourné à temps et en bon état. Tout matériel scolaire endommagé ou perdu doit être remboursé. 	privilège • Renvoi du local • La carte d'étudiante est obligatoire
Circulation dans l'école	 Les élèves se déplacent de façon ordonnée. Les élèves doivent se trouver dans les endroits désignés par l'école quand ils ne sont pas en classe. Les élèves en période libre doivent être à la bibliothèque. Les élèves dans les corridors ne doivent pas empêcher la bonne circulation. Les élèves ne peuvent pas se placer sur les marches d'escalier ou les cages d'escalier où il n'y a pas de supervision. Évidemment, courir dans les corridors est interdit pour des raisons de sécurité. 	 Rappel Demande de quitter les couloirs Retenue Communication avec les parents ou les tuteurs Suspension
Danses	 Le code de vie de l'école est en vigueur durant les danses scolaires. Toute personne qui y participe doit le respecter. L'élève et son invité doivent entrer à la danse ensemble et en sortir ensemble également. L'élève qui désire participer à une danse doit assister à tous ses cours la journée même de la danse. Les invités doivent être des étudiants d'une école secondaire. 	Perte de privilège
Entrée principale de l'école	Afin de permettre un bon accès à l'école pour les élèves et les membres de la communauté, aucune activité n'aura lieu devant les portes de l'entrée principale de l'école sans l'autorisation de la direction.	Rappel Entretien avec la direction
Fouille et perquisition	 La direction de l'école ou le CSViamonde a le droit de faire des fouilles fondées sur des soupçons de la présence de drogues, d'alcool ou d'armes afin d'assurer la sûreté et la sécurité du milieu scolaire. La fouille d'un(e) élève et de ses biens personnels sera effectuée en bonne et due forme lorsque la direction de l'école ou le CSViamonde a des motifs raisonnables de croire qu'une règle de l'école ou du 	Possibilité de suspension, renvoi et/ou recours aux forces policières

T		
	 CSViamonde n'a pas été respectée et que la preuve de l'infraction peut être trouvée. L'objet de la fouille peut être l'examen des vêtements de l'élève, de ses biens personnels, de ses sacs, de son casier et/ou de sa personne et de tout véhicule situé sur le terrain de l'école afin de saisir des éléments de preuve requis pour imposer des mesures disciplinaires. Les fouilles devraient être faites avec sensibilité en tenant compte de l'âge et du sexe de l'élève et en présence d'un témoin. 	
Instruments de musique	On ne joue pas d'instruments de musique dans les couloirs ni dans la cafétéria sans l'autorisation de la direction.	RappelEntretien avec la direction
Langue de communication	La langue de communication à l'école est le français en tout temps et en tout lieu et lors des activités scolaires.	 Rappel à l'élève Entretien avec la direction Retenue
Manifestation d'affection excessive ou amoureuse	Les manifestations exagérées d'affection ou d'intimité n'ont pas leur place à l'école.	 Rappel à l'élève Retenue Communication avec les parents ou les tuteurs
Nourriture	 Une collation est permise en salle de classe au début du 2^e bloc seulement Les bouteilles d'eau sont permises en classe. Aucune nourriture n'est permise à côté des ordinateurs de l'école, peu importe le bloc. 	AvertissementConfiscation de nourritureRetenue
Objets de valeur et biens personnels	Ceux-ci demeurent la responsabilité du propriétaire.	 L'utilisation du cadenas est obligatoire
Objets trouvés Période du dîner	 Tout objet trouvé est rapporté au bureau. Tous les élèves doivent être à la cafétéria de 11h55 à 12h15; L'élève est responsable de garder la cafétéria propre, de jeter ses déchets et de ranger les cabarets. On s'assoit sur les chaises de la cafétéria ainsi que sur les bancs des tables de pique-nique. Les élèves du secondaire ont la permission de manger dans le corridor du rez-de-chaussée seulement. Ils ont la responsabilité de garder le corridor propre. 	 Rappel à l'élève Retenue Travail communautaire
Plagiat	 L'acte de prendre intentionnellement ou non une idée ou un texte d'un auteur connu sans mentionner explicitement la source bibliographique est interdit. L'acte de copier le travail d'un autre est également interdit. 	 Selon les politiques du CSViamonde Communication avec les parents ou les tuteurs
Salle de toilettes	 L'élève ne perd pas de temps quand il ou elle a besoin d'utiliser les toilettes. L'élève s'efforce d'utiliser les toilettes entre les cours et à l'heure du dîner. 	Perte de privilège
Système d'alarme	Le système d'alarme à incendie n'est activé qu'en cas d'urgence.	 Paiement de la facture Entretien avec la direction et parents

		T 5
		 Recours aux forces policières
Tenue vestimentaire	 Puisque l'école est un lieu de travail éducatif, chacun doit s'y présenter dans une tenue vestimentaire appropriée. L'élève s'abstient de porter des vêtements révélateurs ou inacceptables. L'élève s'abstient de porter des vêtements avec des messages ou connotations : Discriminatoire (raciste, sexuelle, etc.) faisant la promotion d'objets, de substances ou de messages illicites. L'élève s'abstient de porter des lunettes de soleil à l'intérieur de l'école. 	 Rappel à l'élève changement de vêtement Communication avec les parents ou les tuteurs Retenue Suspension
Transport scolaire	 Le transport scolaire est considéré comme faisant partie de l'école donc tous les règlements du code de vie s'y appliquent. Chaque élève doit faire preuve de respect envers les autres élèves et le chauffeur. L'élève doit toujours prendre l'autobus qui lui est assigné. L'élève doit suivre tous les règlements établis par le service du transport et le Conseil scolaire (Voir Guide du transport au http://www.francobus.ca/regles de base.asp). 	 Retenue Communication avec les parents ou les tuteurs Perte de privilège
Usage du tabac	 L'usage de tabac est strictement interdit sur les lieux scolaires selon la loi. Les cigarettes électroniques sont défendues sur les lieux scolaires. 	Entretien avec la direction
Utilisation des ordinateurs et équipements scolaires	 Les élèves s'engagent à respecter les normes établies par le CSViamonde et à remettre annuellement le formulaire de consentement d'utilisation d'Internet et du réseau du CSViamonde. L'accès aux ordinateurs doit se faire sous la supervision d'un adulte. 	Perte de privilège
Planches à roulettes, vélos	 L'utilisation de la planche à roulettes est interdite à l'école. Les vélos doivent être rangés aux endroits désignés. 	Perte de privilège
Véhicules à l'école	 L'école décourage l'utilisation de véhicules personnels pour venir à l'école. L'école n'accepte aucune responsabilité quant à l'usage de véhicules personnels à l'école ou pendant l'horaire scolaire. Tout véhicule motorisé n'ayant pas le droit d'être sur des lieux publics est <u>interdit</u> sur le terrain scolaire. 	 Rappel à l'élève Perte de privilège Possibilité de suspension et/ou recours aux forces policières
Ventes / Activités de financement	 Toute activité de financement doit être autorisée par l'école. Toute vente ou troc non autorisés n'a pas sa place à l'école. 	Perte de privilège
Visiteurs	Toute personne qui entre à l'école doit passer au bureau et signer le registre des visiteurs.	 Perte de privilège Renvoi du visiteur ou de la visiteuse de

	1// 1
	l'écolo
	l'école

Stationnement pour les élèves :

Nous demandons à tous les élèves se rendant à l'école en voiture de stationner dans le stationnement situé derrière l'école.

COVID	Mesures additionnelles pour assurer la santé et sécurité
Port du Masque	 Les élèves doivent en tout temps porter leur masque dans la salle de classe, à l'intérieur de l'école et à bord des autobus scolaires. L'échange de masque n'est permis à aucun moment.
Mesures d'hygiène	L'élève doit en tout temps respecter les mesures d'hygiène des main et d'étiquette respiratoire de son arrivée à l'école jusqu'à son départ à la fin de la journée.
Cohorte	• L'élève reste dans sa cohorte toute la journée, y compris pendant la pause et le déjeuner.

CONTRAT DE FRÉQUENTATION



Nous avons pris connaissance du *Code de Vie* de l'École secondaire Norval Morrisseau

de l'École secondaire Norval Morrisseau
Nom de l'élève (lettres moulées)
Signature de l'élève :
Nom du parent/tuteur (lettres moulées) :
Signature du parent/tuteur :
Date :

